Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260623-N01CC230626-DE

Délibération du conseil communautaire
N°01-CC230626

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Emeraude » à Neulliac, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Arnaud DAVID de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO du Sourn ; Olivier GUEGAN et Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Laurent TELLIER, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Lorène BERRONE de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir :Jean-Yves QUENTEL de Gueltas à Claude VIET ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn à Benoît LEGRAND ; Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn à Jean-Jacques VIDELO ; Véronique BLANDEL de Neulliac à Jean-Pierre LE PONNER ; Philippe JOUBAUD de Pontivy à Soizic PERRAULT ; Alexandre DESHAYES de Pontivy à Roger BERNON ; Jacqueline BOLLE-JESUS de Pontivy à Albane STEPHAN ; Alicia LE MOING de Pontivy à Caroline JEGADO ; Paul LE GUERNIC de Pontivy à Laurent GANIVET et Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand-Croixanvec à Magalie GAUTIER.
Excusée : Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery.

Adoption du règlement budgétaire et financier

Vu l'article 242 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
Vu la délibération du 14 décembre 2021 adoptant le premier règlement budgétaire et financier de Pontivy Communauté suite à la mise en œuvre de la nomenclature M57,
Vu l'article L.5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 02 juin 2026,

Considérant que l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée,

Considérant le renouvellement de l'assemblée de Pontivy Communauté intervenue le 21 avril 2026, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Considérant que le règlement budgétaire et financier est un acte qui formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de Pontivy Communauté, et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

Considérant que, valable pour la durée de la mandature, il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et règlementaires,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

Le Secrétaire de séance,
Claude VIET